



Le premier procès de compétence universelle pour les crimes commis en Gambie ouvre en Allemagne le 25 avril 2022

Questions et réponses

1. Qui est Bai L. et quelles sont les charges retenues contre lui ?

Bai L. est un citoyen [gambien](#) de 46 ans, ancien membre présumé d'un [escadron de la mort](#) connu sous le nom des « Junglers ». Il s'agissait d'une unité paramilitaire, également connue sous le nom de « Patrol Team », mise en place par le président gambien de l'époque, [Yahya Jammeh](#).

Bai L. [fait l'objet](#) de trois chefs d'accusation de crimes contre l'humanité. Les procureurs [allemands](#) [l'accusent](#) d'être impliqué en tant qu'ancien chauffeur pour les Junglers dans la tentative de meurtre de l'avocat [Ousman Sillah](#) en 2003, ainsi que dans les meurtres du journaliste Deyda Hydara en 2004, et de l'opposant politique présumé de Jammeh Dawda Nyassi en 2006.

Ce procès, qui aura lieu dans la ville allemande de [Celle](#), sera le premier à poursuivre les violations des droits de l'homme commises en Gambie pendant l'ère Jammeh sur la base de la [compétence universelle](#). Bai L. est en détention préventive depuis son [arrestation](#) en Allemagne en mars 2021.

2. Pourquoi le procès de Bai L. a-t-il lieu en Allemagne ?

Le procès de Bai L. est possible en Allemagne car [les lois de cet État reconnaissent la compétence universelle](#) pour certaines violations graves du droit international, ce qui permet d'enquêter et de poursuivre des crimes internationaux quel que soit le lieu où ils ont été commis, ou la nationalité des suspects ou des victimes.

Les affaires de compétence universelle sont de plus en plus significatives dans le cadre des efforts internationaux visant à engager la responsabilité des auteurs d'atrocités, à rendre justice aux victimes souvent démunies dans leur quête de justice, à contribuer à dissuader la commission de futurs crimes et à empêcher que les pays deviennent des refuges pour les auteurs de violations des droits de l'homme.

Un certain nombre de pays européens mènent actuellement des enquêtes et des poursuites liées à de graves violations commises à l'étranger, notamment [en République démocratique du Congo](#), en [Irak](#), au [Libéria](#) et en [Syrie](#).

[Les autorités allemandes ont été particulièrement proactives](#) dans la conduite de poursuites judiciaires sur la base de la compétence universelle. En janvier, un tribunal allemand a reconnu [un ancien officier des services de renseignement syriens coupable](#) de crimes contre l'humanité et l'a condamné à la prison à perpétuité, dans une première affaire de ce type.



3. Quelle était la situation en Gambie au moment où les crimes présumés ont été commis ?

Sous le règne de Yahya Jammeh, qui a duré 22 ans, une [politique d'oppression systématique](#) de tout opposant réel ou supposé à Jammeh a été mise en place afin de maintenir son pouvoir politique. Le gouvernement a pris pour cible, entre autres, les journalistes, les défenseurs des droits humains, les *leaders* de mouvements étudiants, les chefs religieux, les membres de l'opposition politique, les fonctionnaires judiciaires, les membres des communautés lesbiennes, gays, bisexuelles et les transsexuelles (LGBT), ainsi que le personnel des forces de sécurité. De [graves violations des droits humains](#) ont ainsi été commises, notamment des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des violences sexuelles.

Beaucoup de ces violations des droits humains ont été révélées lors des audiences de la Commission gambienne vérité, réconciliation et réparations (TRRC pour *Truth Reconciliation and Reparations Commission*), qui a été établie en 2018. [Au total, 393 personnes, dont des victimes et d'anciens initiés du gouvernement](#), ont témoigné au cours de 871 jours d'audiences publiques.

Des témoins ont lié Jammeh au meurtre et à la torture d'opposants politiques, au meurtre de migrants d'Afrique de l'Ouest, et aux chasses aux sorcières au cours desquelles des centaines de personnes ont été détenues arbitrairement, entre autres crimes. Ils ont également allégué que Jammeh a violé et agressé sexuellement des femmes et qu'il a mis en place un faux programme de traitement du VIH.

4. Qui étaient les victimes des crimes présumés de Bai L. ?

Deyda Hydera était un éminent journaliste gambien, co-fondateur et premier éditeur du journal *The Point*, il était également correspondant de l'AFP et de Reporters sans frontières pour la Gambie. Deyda Hydera a été [assassiné le 16 décembre 2004](#).

Ousman Sillah était un des avocats de Baba Jobe, un individu qui était proche de Jammeh en tant qu'ancien chef de la majorité parlementaire, mais qui a été ensuite emprisonné pour évasion fiscale. Jobe est mort en prison dans des circonstances controversées. Sillah a [survécu à la tentative de meurtre](#) dirigée contre lui.

Dawda Nyassi était un citoyen gambien qui s'était rendu au Libéria pour combattre lors de la guerre civile de ce pays. Quand il est revenu en Gambie, Jammeh aurait [ordonné son meurtre](#) car il soupçonnait Nyassi d'avoir l'intention de le renverser.

La [TRRC a également recommandé que Bai L. soit poursuivi](#) pour le massacre de [59 migrants d'Afrique de l'Ouest](#) en 2005 et des groupes ont demandé aux autorités allemandes [d'enquêter sur ce massacre](#).



5. Comment les survivants sont-ils impliqués dans la procédure ?

Le fils de Deyda Hydara, [Baba Hydara](#), qui est également un journaliste, est partie plaignante dans le procès contre Bai L.

Selon le droit allemand, une victime des crimes reprochés dans le procès ou un membre de la famille d'une victime qui a été tuée peut se joindre à une procédure pénale en tant que partie plaignante, devenant ainsi une partie à part entière à la procédure.

Les parties plaignantes jouent un rôle essentiel dans la procédure. Les parties plaignantes et leurs avocats peuvent être présents au procès et ont le droit de (i) demander des informations sur l'état de la procédure ; (ii) faire des déclarations à la cour ; (iii) accéder aux dossiers ; (iv) demander que d'autres preuves soient recueillies ; et (v) poser des questions aux témoins et aux experts.

6. Yahya Jammeh, ou d'autres hauts responsables, pourraient-ils être poursuivis pour des crimes graves commis en Gambie ?

La TRRC a conclu que Jammeh et ses associés [ont commis des crimes contre l'humanité et a ainsi recommandé à ce qu'ils soient poursuivis](#).

Le procès de Bai L. permettra de faire la lumière sur le contexte politique dans lequel des violations massives des droits de l'homme ont été commises en Gambie durant l'ère Jammeh et plus particulièrement sur les Junglers qui auraient reçu l'ordre de les commettre pour l'ancien président.

Ce procès peut être une étape pour s'assurer que Yahya Jammeh et d'autres personnes impliquées dans les crimes seront jugés lors de procès équitables et crédibles en Gambie ou, le cas échéant, en dehors du pays.

Jammeh est en exil en Guinée équatoriale depuis 2017, où il a fui après l'élection du président actuel de la Gambie, Adama Barrow.

La « [Campagne pour traduire Yahya Jammeh et ses complices en justice](#) » (Jammeh to Justice Campaign) a été créée en Gambie après le départ de Jammeh, dans le but de le faire juger pour les crimes commis pendant sa dictature.

La TRRC s'est brièvement penchée sur la manière dont les poursuites éventuelles devraient être menées en Gambie. Elle a rejeté l'idée d'un tribunal purement national en raison des déficiences du système judiciaire, des capacités et des infrastructures de la Gambie, et a recommandé la création d'un tribunal "internationalisé".

Depuis 2019, l'Association du Barreau de Gambie a mené de manière indépendante [une série de consultations multipartites](#) sur la manière de conduire ces procès. Ces discussions ont abouti à un consensus en faveur d'un [tribunal « hybride »](#), ancré dans un traité avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec du personnel gambien et international, afin de créer un cadre adapté à la poursuite des crimes de l'ère Jammeh et de renforcer les capacités du système judiciaire national.



Le gouvernement gambien est actuellement en train d'examiner les recommandations de la TRRC et devra publier un livre blanc d'ici le 25 mai prochain, détaillant les mesures qu'il prendra pour mettre en œuvre le rapport de la TRRC.

7. D'autres personnes sont-elles poursuivies en vertu de la compétence universelle pour des crimes commis en Gambie sous l'ère Jammeh ?

Bai L. n'est pas la première personne à avoir été inculpée pour des crimes commis en Gambie sous l'ère Jammeh. Un autre Jungler présumé, [Michael Correa](#), 43 ans, a été inculpé aux États-Unis en juin 2020. Correa est accusé d'avoir torturé des détenus à la suite d'une tentative de coup d'État manquée en Gambie en 2006.

En Suisse, une enquête est en cours contre l'ancien Ministre de l'Intérieur [Ousman Sonko](#) depuis 2017, lorsqu'il a été arrêté après que l'organisation non-gouvernementale TRIAL International a déposé une plainte pénale contre lui pour des crimes présumés de torture.

8. Combien d'affaires liées à des crimes graves ont-elles été ouvertes en Allemagne ?

La [revue annuelle de TRIAL International sur la compétence universelle](#) (*Universal Jurisdiction Annual Review*, UJAR) met en lumière les principaux développements des affaires de crimes internationaux portées devant les juridictions nationales sur la base de la compétence universelle.

L'édition 2022 du UJAR fait état de plus de 60 affaires de crimes internationaux, dont 15 portées devant des juridictions allemandes. Parmi ces affaires, 11 portent sur des crimes commis en [Syrie](#), 2 sur des crimes commis en [Irak](#) alors que les deux autres affaires portent sur des crimes commis respectivement en [Argentine](#) et en [Gambie](#).

9. Combien de temps le procès devrait-il durer et quels sont les issues possibles ?

Le procès, qui se tiendra devant le [Tribunal régional supérieur de Celle](#), devrait durer au moins jusqu'au début de 2023. S'il est reconnu coupable, Bai L. risque la prison à vie. Les jugements rendus par les tribunaux régionaux supérieurs en Allemagne peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour Suprême Fédérale Allemande.

10. Dans quelle mesure le procès est-il accessible au public, aux journalistes et aux communautés concernées en Gambie ?

En raison des restrictions dues au Covid-19, le nombre de places disponibles au public sera limité. Selon le [communiqué de presse](#) du 30 mars 2022 du Tribunal régional supérieur de Celle, 15 places seront disponibles pour les journalistes accrédités mais une seule d'entre elles sera réservée aux journalistes gambiens.

Le procès se déroulera en allemand et ne sera pas traduit pour le public, ce qui le rendra moins accessible aux membres non germanophones de la communauté gambienne intéressés par le procès. Le verdict ne sera disponible qu'en allemand et aucune transcription officielle, dans quelque langue que ce soit, ne sera fournie à l'issue du procès.



Le Tribunal régional supérieur de Celle a toutefois publié un [communiqué de presse](#) en anglais à propos de l'ouverture du procès.

Pour avoir un sens, la justice doit non seulement être rendue, mais aussi être perçue comme telle. Les procès de compétence universelle allemands ont [manqué d'accessibilité](#) pour les victimes des crimes poursuivis et pour d'autres tierces parties. Le manque d'interprétation a également été [critiqué](#) lors d'un procès contre deux anciens officiers des services de renseignement syriens qui s'est déroulé dans la ville de Coblenz.

Les personnes qui souhaitent suivre le procès en dehors de l'Allemagne sont dépendants de ce dont rendent compte les journalistes et les organisations non-gouvernementales. Les tribunaux allemands menant des procès de compétence universelle devraient fournir un service d'interprétation pour les membres des communautés concernées qui souhaitent suivre la procédure.

11. Quel est le rôle des groupes non-gouvernementaux dans cette procédure ?

Des groupes de victimes et des organisations non-gouvernementales ont été en première ligne des efforts visant à demander des comptes aux responsables de l'ère Jammeh et ont formé la « [Campagne pour traduire Yahya Jammeh et ses complices en justice](#) » (Jammeh to Justice Campaign). Des ONG internationales telles que TRIAL International, Human Rights Watch et la Commission Internationale de Juristes continuent d'enquêter sur les violations et crimes graves des droits de l'homme commis pendant la présidence de Yahya Jammeh et apportent leur soutien aux victimes et aux parties plaignantes dans la procédure allemande.

Le [European Center for Constitutional and Human Rights](#) (ECCHR) et TRIAL International ont contacté les autorités de poursuites allemandes en août 2019 pour dénoncer la présence de Bai L. en Allemagne et demander si une enquête contre lui était déjà en cours.

Suite à l'arrestation de Bai L. en Allemagne en 2021, TRIAL International a fourni des informations additionnelles aux autorités de poursuite allemandes en mai 2021 concernant l'implication présumée de Bai L. dans les infractions, en particulier des [interviews radio](#) données par Bai L. et traduites par Human Rights Watch, ainsi que des témoignages pertinents recueillis durant les travaux de la TRRC.